

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ MUTUEL

Production de mixage et mastering

PARTIE A – PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

STATIC BLOOM AUDIO

540 President St, Brooklyn, NY 11215, United
StatesPARTIE B – PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

RIFT VALLEY COLLECTIVE

88 Wyckoff Ave, Brooklyn, NY 11237, United
States

Le présent accord mutuel de non-divulgence régit l'échange d'informations
confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent
l'opportunité qui y est décrite.

N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ

NDA-2026-0045

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

3 août 2026

ÉMIS LE

24 juillet 2026

DROIT APPLICABLE

État de New
York, États-Unis

Static Bloom Audio LLC

Confidentiel – préparé pour Rift Valley
Collective. Ne pas diffuser au-delà des
parties nommées.

EN BREF

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

POUR SIGNATURE

MEM: // 0X0417

NDA-2026-0045

N° DE CONTRAT

NDA-2026-0045

PARTIES

Static Bloom
Audio et Rift
Valley
Collective

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

3 août 2026

DURÉE

6 semaines

DROIT APPLICABLE

État de
New York,
États-Unis

STATUT

Pour signature

EN BREF

LA STRUCTURE DE CET ACCORD

[01]

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

3 août 2026

La date à partir de
laquelle la divulgation
peut commencer

[02]

DURÉE

6 semaines

La confidentialité survit à
l'expiration

[03]

OBJET

Production de
mixage et mastering

Transformer cinq exports de
session bruts en un EP prêt
à sortir.

[04]

DROIT APPLICABLE

État de New York,
États-Unis

Comté de Kings, New York

[05]

PARTIES

Deux

Static Bloom Audio et Rift
Valley Collective

OBJET ET CONTEXTE

Rift Valley Collective a enregistré cinq titres pour son premier EP dans trois home studios différents, et les exports varient fortement en niveau, en basses et en image stéréo. Voici le plan pour qu'ils sonnent comme un seul et même disque – à temps pour la soirée showcase du label.

MEM: //SEG.RO

PRÉAMBULE

Les cinq exports de session de Rift Valley Collective ont été enregistrés dans trois salles différentes sur trois interfaces différentes, si bien que les niveaux de grosse caisse et de basse varient sensiblement d'un titre à l'autre, deux prises vocales écrêtent sur les transitoires, et le volume global se situe environ 6 dB en dessous des niveaux compétitifs en streaming. Le collectif souhaite également une gravure vinyle, ce qui signifie que le master doit fonctionner sur une plage dynamique différente sans donner l'impression d'être un disque différent.

Static Bloom Audio propose un engagement de six semaines pour mixer et masteriser les cinq titres, en corrigeant les incohérences de niveau et de bas du spectre tout en préservant le caractère live et joué à la main que le collectif souhaite conserver. Les sections suivantes présentent l'approche, le périmètre, le calendrier et l'investissement.

PARTIE A –

PARTIE

DIVULGATRICE ■ PARTY//0X01

ET

DESTINATAIRE

STATIC BLOOM AUDIO

STATIC BLOOM AUDIO LLC ·

EIN 13-4498215

540 President St, Brooklyn, NY 11215,

United States

studio@staticbloomaudio.com · +1

718 555 0159 ·

staticbloomaudio.com

PARTIE B –

PARTIE

DIVULGATRICE ■ PARTY//0X02

ET

DESTINATAIRE

RIFT VALLEY COLLECTIVE

RIFT VALLEY COLLECTIVE

88 Wyckoff Ave, Brooklyn, NY 11237,

United States

jonas@riftvalleycollective.com ·

+1 347 555 0121

CONDITIONS DE L'ACCORD

[01] 1. DÉFINITION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de la divulgation. Cela inclut, sans limitation, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans produits, les prix, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles incluent également l'existence et le contenu du présent accord ainsi que le fait que Static Bloom Audio et Rift Valley Collective sont en discussion au sujet de l'Objet.

fins de
l'Objet
et qui
sont liés
par des
obligations
de
confidentialité
au
moins
aussi
protectrices
que
celles du
présent
accord.
La Partie
destinataire
demeure
responsable
de toute
violation
commise
par ces
personnes.

[03] 3. EXCLUSIONS

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.

[04]

4. DURÉ E ET SURV IE

Le
présent
accord
prend
effet à la
date
d'effet et
se
poursuit
pendant
la durée
indiquée
ci-
dessus,
sauf
résiliation
anticipée
par l'une
ou
l'autre
des
parties
moyennant
un
préavis
écrit de
trente
(30)
jours. La
résiliation
ne
dégage
aucune
des
parties
des

obligations
nées
avant la
résiliation.

Les
obligations
de
confidentialité
de la
Partie
destinataire
survivent
à la
résiliation
ou à
l'expiration
et se
poursuivent
pendant
trois (3)
ans par
la suite,
à
l'exception
des
obligations
relatives
aux
informations
constituant
un
secret
commercial,
qui se
poursuivent
aussi
longtemps
que ces
informations
demeurent

un
secret
commercial
au
regard
du droit
applicable.

[05] 5. RESTITUTION OU DESTRUCTION DES DOCUMENTS

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les copies, notes et documents dérivés, et certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

La Partie destinataire peut conserver une copie d'archive uniquement pour se conformer aux exigences légales ou réglementaires de conservation, ou des copies conservées dans le cadre de sauvegardes électroniques de routine, à condition que ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.

[06] 6. RECOURS ET MESURES INJONCTIVES

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgatrice est en droit de demander une injonction ou toute autre réparation équitable, sans avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation d'affaires ultérieure. Chaque partie conserve tous les droits sur ses propres informations confidentielles.

■ DROIT APPLICABLE

État de New York, États-Unis

JURIDICTION

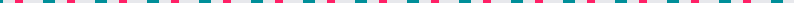
Comté de Kings, New York

que,

 SIG//0X02

AUDIO TORISÉ	COLLECTIV JONAS OKA PRODUCTEUR DU COLLECT
---	--

URIDIQUE



JURIDIQUE

om

LLC · EIN 13-4498215

WAXTABLE.COM · EXAMPLE